

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 063-216304519-20250327-2025_006_CFU_CO-BF

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2025_006

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Nombres de
Conseillers:
Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 7

A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 7.4.2025

Publication ou
notification le :
8.4.2025

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt cinq le : 27 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, MM : BEAUDONNAT Luc, FERRY
Denis, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BEAUDONNAT Sandrine à M.
FERRY Denis, RANDANNE Caroline à M. PIQUET Loïc

Secrétaire de la séance : M. PIQUET Loïc

Objet de la délibération :

Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Commune

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour
2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de
l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023_027 en date du 11 septembre 2023 portant mise en
place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et la délibération
2024_035 en date du 31 juillet 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de
la commune de Vernines,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de
gestion de la commune de Vernines, par dérogation aux dispositions législatives
et réglementaires régissant ces documents, et constitue l'arrêt des comptes de
l'exercice 2024,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation
financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du
bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et
produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée,
permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de
l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de
la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que
« dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil
municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en
fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter
son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner et recevoir une
procuration à et de l'un des membres du conseil municipal,

Considérant que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur VOUTE Benjamin, président ad'hoc désigné pour la séance,

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui exprime les résultats de l'exécution du budget de la commune de Vernines pour l'exercice 2024. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans la section de fonctionnement et d'investissement, tel que présenté et résumé par le président de séance dans le document joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le CFU 2024 de la commune de Vernines
- Donne pouvoir à Madame le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Président,
Benjamin VOUTE

Le secrétaire de séance
Loïc PIQUET



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE de la COMMUNE de VERNINES

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes			
Prévision budgétaire totale	326 992,20 €	434 965,77 €	761 957,97 €
Recettes réalisées	41 785,57 €	475 977,08 €	517 762,65 €
Restes à réaliser	15 330,00 €		15 330,00 €
Dépenses			
Autorisation budgétaire totale	379 273,43 €	534 082,72 €	913 356,15 €
Dépenses réalisées	87 095,63 €	411 509,03 €	498 604,66 €
Restes à réaliser	67 330,00 €		67 330,00 €
Différence entre les titres et les mandats			
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-45 310,06 €	64 468,05 €	19 157,99 €
Résultats antérieurs reportés			
Résultats antérieurs reportés (+/-)	52 281,23 €	99 116,95 €	151 398,18 €
Solde (investissement) ou Résultat de clôture (fonctionnement)			
Excédent/déficit (+/-)	6 971,17 €	163 585,00 €	170 556,17 €
Différence entre les restes à réaliser			
Restes à réaliser (+/-)	52 000,00 €		52 000,00 €
Résultat cumulé			
Excédent/déficit	45 028,83 €	118 556,17 €	163 585,00 €

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2025_007

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Nombres de
Conseillers:
Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 7

A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 7.4.2025

Publication ou
notification le :
8.4.2025
Le Maire,
Martine BONY



Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 063-216304519-20250327-2025_007_CFU_EA-BF



L'an deux mil vingt cinq le : 27 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, MM : BEAUDONNAT Luc, FERRY
Denis, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BEAUDONNAT Sandrine à M.
FERRY Denis, RANDANNE Caroline à M. PIQUET Loïc

Secrétaire de la séance : M. PIQUET Loïc

Objet de la délibération :

Approbation du Compte Financier Unique 2024 Service Eaux et Assainissement

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour
2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de
l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023_027 en date du 11 septembre 2023 portant mise en
place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et la délibération
2024_035 en date du 31 juillet 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du
Service Eaux et Assainissement de Vernines,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 du service Eaux et
Assainissement,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de
gestion du service Eaux et Assainissement de Vernines, par dérogation aux
dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents, et constitue
l'arrêt des comptes de l'exercice 2024,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation
financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du
bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et
produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée,
permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de
l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de
la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que
« dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil
municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en
fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner et recevoir une procuration à et de l'un des membres du conseil municipal,

Considérant que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur VOUTE Benjamin, président ad'hoc désigné pour la séance,

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui exprime les résultats de l'exécution du budget du Service Eaux et Assainissement de Vernines pour l'exercice 2024. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans la section de fonctionnement et d'investissement, tel que présenté et résumé par le président de séance dans le document joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le CFU 2024 du Service Eaux et Assainissement de Vernines
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus

Pour copie conforme,

Le Président,
Benjamin VOUTE

Le secrétaire de séance
Loïc PIQUET



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE du
Service EAUX et ASSAINISSEMENT de VERNINES

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	82 598,50 €	73 058,00 €	155 656,50 €
	Recettes réalisées	53 429,21 €	96 303,94 €	149 733,15 €
	Restes à réaliser	I	I	I
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	125 126,42 €	189 469,91 €	314 596,33 €
	Dépenses réalisées	62 765,31 €	107 755,42 €	170 520,73 €
	Restes à réaliser	20 000,00 €		20 000,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-9 336,10 €	-11 451,48 €	-20 787,58 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	42 527,92 €	116 411,91 €	158 939,83 €
Solde (investissement) ou Résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	33 191,82 €	104 960,43 €	138 152,25 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-20 000,00 €		-20 000,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	13 191,82 €	104 960,43 €	118 152,25 €

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2025_008

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Nombres de
Conseillers:
Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 8

A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 063-216304519-20250327-2025_006_CFU_CO-BF



L'an deux mil vingt cinq le : 27 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, MM : BEAUDONNAT Luc, FERRY
Denis, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BEAUDONNAT Sandrine à M.
FERRY Denis, RANDANNE Caroline à M. PIQUET Loïc

Secrétaire de la séance : M. PIQUET Loïc

Objet de la délibération :

Approbation de l'Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 - Commune

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture Exercice 2024	Reste à Réaliser 2024	Solde des Restes à Réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'Affectation de Résultat
INVEST	6 971,17 €	67 330,00 € 15 330,00 €	- 52 000,00 €	- 45 028,83 €
FONCT	163 585,00 €			118 556,17 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet
de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste
toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement
(déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024

163 585,00 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement
et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)

45 028,83 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)

0,00 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

118 556,17 €

TOTAL AFFECTE au c/ 1068 :

45 028,83 €

DEFFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024

118 556,17 €

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus

Pour copie conforme,

Le Maire,
Martine BONY

Le secrétaire de séance

Loïc PIQUET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 7.4.2025

Publication ou
notification le :
8.4.2025

Le Maire,
Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2025_009

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Nombres de
Conseillers:
Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 8

A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 7-4-2025

Publication ou
notification le :
8-4-2025

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt cinq le : 27 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, MM : BEAUDONNAT Luc, FERRY
Denis, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BEAUDONNAT Sandrine à M.
FERRY Denis, RANDANNE Caroline à M. PIQUET Loïc

Secrétaire de la séance : M. PIQUET Loïc

Objet de la délibération :

Approbation de l'Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 Service Eaux et Assainissement

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture Exercice 2024	Reste à Réaliser 2024	Solde des Restes à Réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'Affectation de Résultat
INVEST	33 191,82 €	20 000.00€	- 20 000.00 €	13 191,82 €
FONCT	104 960,43 €			104 960,43 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet
de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste
toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement
(déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL
CUMULE AU 31/12/2024 104 960,43 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement
et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 0,00 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 104 960,43 €

TOTAL AFFECTE au c/ 1068 : 0,00 €

DEFFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 104 960,43 €

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,
Martine BONY



Le secrétaire de séance
Loïc PIQUET

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2025_010

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Nombres de
Conseillers:
Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 8

A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 7.4.2025

Publication ou
notification le :
8.4.2025

Le Maire,
Martine BONY



L'an **deux mil vingt cinq le : 27 Mars**
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, MM : BEAUDONNAT Luc, FERRY
Denis, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BEAUDONNAT Sandrine à M.
FERRY Denis, RANDANNE Caroline à M. PIQUET Loïc

Secrétaire de la séance : M. PIQUET Loïc

Objet de la délibération :

Taux Imposition 2025

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dernier doit voter les
taux d'imposition 2025 pour les taxes locales.

Madame le Maire rappelle les réformes fiscales précédentes et les évolutions
annuelles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux de
fiscalité locale pour l'année 2025 comme suit :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,69 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,03 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés
non affectés à la résidence principale : 7,59 %

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Martine BONY



Le secrétaire de séance
Loïc PIQUET

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2025_011

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Nombres de
Conseillers:
Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 8

A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 7.4.2025

Publication ou
notification le :
8.4.2025
Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt cinq le : 27 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, MM : BEAUDONNAT Luc, FERRY
Denis, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BEAUDONNAT Sandrine à M.
FERRY Denis, RANDANNE Caroline à M. PIQUET Loïc

Secrétaire de la séance : M. PIQUET Loïc

Objet de la délibération :

Budget Primitif 2025 - Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 de la
Commune de Vernines, dont le montant en dépenses et en recettes
de la section de fonctionnement s'élève à 519 254,15 €
et celui de la section d'investissement à 599 751,66 €.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Martine BONY



Le secrétaire de séance
Loïc PIQUET

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2025_012

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 8

A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 7.4.2025

Publication ou
notification le :
8.4.2025
Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt cinq le : 27 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, MM : BEAUDONNAT Luc, FERRY
Denis, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BEAUDONNAT Sandrine à M.
FERRY Denis, RANDANNE Caroline à M. PIQUET Loïc

Secrétaire de la séance : M. PIQUET Loïc

Objet de la délibération :

Budget Primitif 2025 - Service Eaux et Assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 du Service
Eaux et Assainissement de la commune de Vernines, dont le montant en
dépenses et en recettes
de la section de fonctionnement s'élève à 194 515,62 €
et celui de la section d'investissement à 213 800,20 €.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Martine BONY



Le secrétaire de séance
Loïc PIQUET